

## ARRÊTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

~~Le Ministre des Affaires culturelles~~

Le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie

- VU la loi du 2 mai 1930 modifiée notamment par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ;
- VU les articles 4 et 5 du décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application de l'article 5.1 de la loi modifiée du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;
- VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;
- VU le décret du 9 février 1968 portant application du décret du 7 février 1959 modifié, relatif au camping et notamment les articles 2 et 6 ;
- VU le décret n° 72.37 du 11 janvier 1972 relatif au stationnement des caravanes et notamment les articles 3, 7, 9 et 10 ;
- VU le décret n° 70.288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales et supérieure des sites ;
- VU les résultats de l'enquête publique ouverte en application du décret précité ;
- VU la délibération du 27 juillet 1976 de la commission des sites, perspectives et paysages du département du Bas Rhin ;

### ARRÊTÉ

Article 1er : Est classé parmi les sites du département du Bas Rhin l'ensemble formé sur la commune de Kintzheim par le domaine Regis Villa, comprenant les parcelles cadastrales suivantes, conformément au plan ci-annexé :

Section n° 9 parcelles n° 1 à 5 inclus, et section n° 8 parcelle n° 83

Article 2 : Le présent arrêté devra être publié au bureau des hypothèques de la situation du site classé.

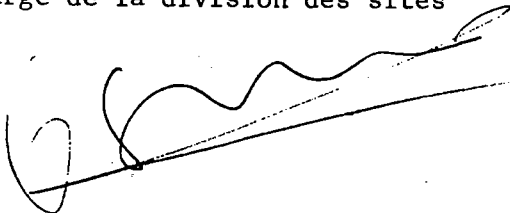
Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département du Bas Rhin, au Maire de la commune de Kintzheim qui seront responsables, chacun en ce qui concerne de son exécution, et aux propriétaires intéressés.

Fait à PARIS, le 11er Juin 1978

Pour le Ministre et par délégation  
Pour le Directeur de l'Architecture  
le Directeur-adjoint

Signé Raymond BOCQUET

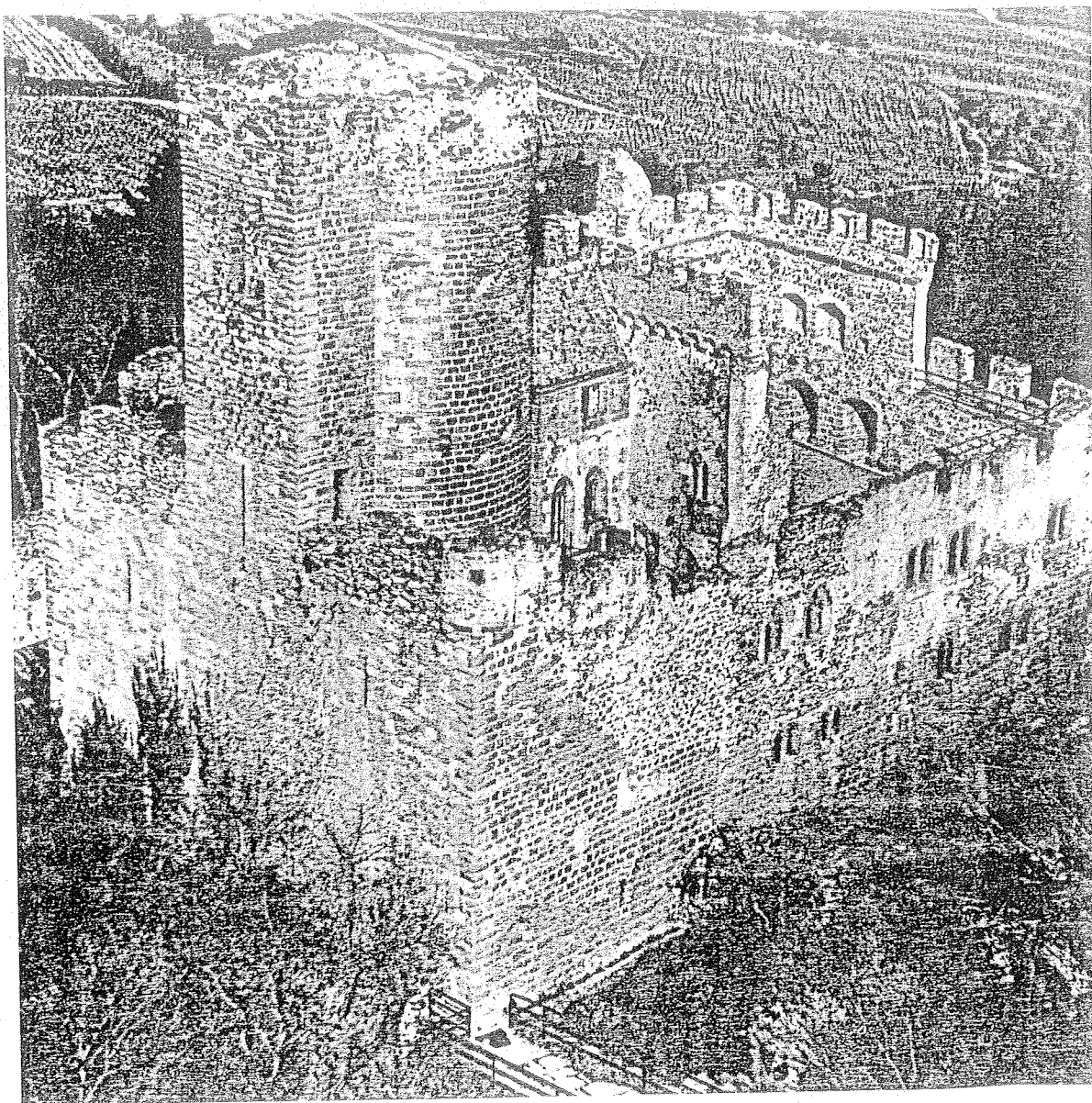
Pour ampliation  
l'Administrateur Civil  
chargé de la division des sites

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Simon', written over a horizontal line.

Gilbert SIMON

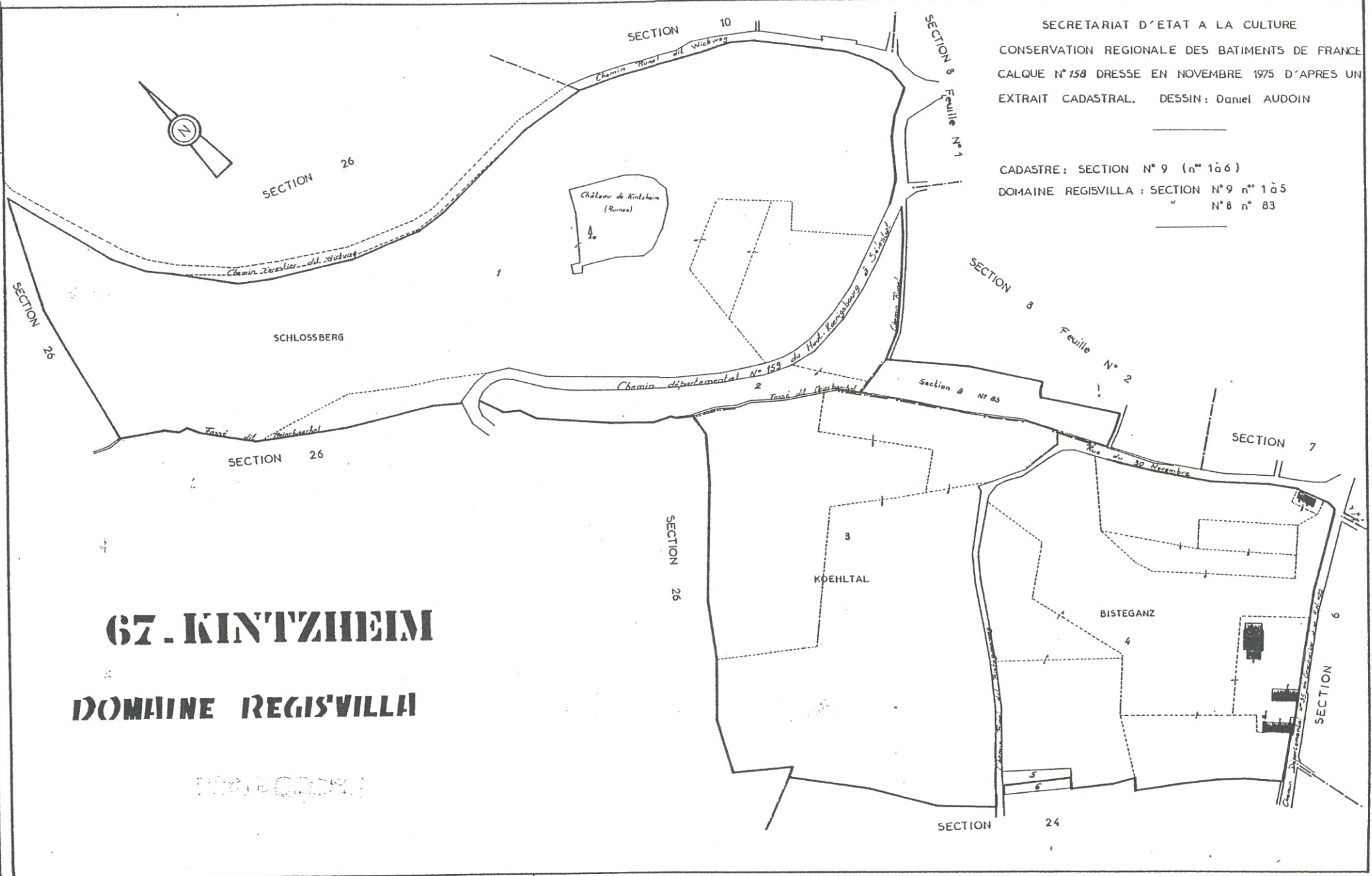
**KINTZHEIM** Sélestat Sélestat-Ernstein

- Ruines du château de KINTZHEIM (Cl. M.H. le 17 décembre 1965)
- Domaine Régis Villa : Section 8 parcelle 83 et section 9 parcelle 1 à 5 (S. cl. le 1<sup>er</sup> juin 1978)
- 92, rue de la Liberté : Château FABVIER et parc : parc (parcelle 4) et statue de Diane ;  
château : façades et toitures, escalier avec les 2 sphinx ; escalier à l'intérieur : escalier principal, grand salon et salle à manger côté parc, grand salon côté cour, vestiges d'un bâtiment antérieur, au rez-de-chaussée ; portail séparant le château des dépendances ; bâtiment principal des dépendances : façades et toitures (Inv. M.H. le 5 octobre 1992)



SECRETARIAT D'ETAT A LA CULTURE  
 CONSERVATION REGIONALE DES BATIMENTS DE FRANCE  
 CALQUE N° 158 DRESSE EN NOVEMBRE 1975 D'APRES UN  
 EXTRAIT CADASTRAL. DESSIN: Daniel AUDOIN

CADASTRE: SECTION N° 9 (n° 1 à 6)  
 DOMAINE REGISVILLA: SECTION N° 9 n° 1 à 5  
 " N° 8 n° 83



**67. KINTZHEIM**  
**DOMAINE REGISVILLA**

1975